



20, Bd du Parc d'Affaires
S 50111
2903 COQUELLES CEDEX

tél : 03 21 00 81 00
fax : 03 21 00 81 99

currier@habitat-hdfr.fr
www.habitat-hauts-de-france.fr

A d'H.L.M à Conseil de
surveillance et Directoire
Capital de 93.784 Euros

IRET 661 750 067 00117
PE 6820 A



AMIENS
3 22 47 65 91

ARRAS
3 21 55 19 36

BERCK SUR MER
3 21 89 09 80

BETHUNE
3 21 61 33 00

BOULOGNE SUR MER
3 21 33 00 50

CALAIS
3 21 19 62 00

CANKERQUE
3 28 65 86 70

COUBAIX
3 20 73 28 19

COMMER
3 21 88 34 10

COMPIEGNIENNES
3 27 28 24 00

HABITAT
REUNION La force
de l'engagement
local



Je 14/12/21



A TRAITER
D.S.
POUR INFO

REÇU LE :
23 NOV. 2021

MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

Monsieur Philippe FAIT
Maire d'ETAPLES
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
62630 ETAPLES

Nos Réf : SP040/NC

Affaire suivie par :

S. PECRON

☎ 03.21.00.81.98

A Coquelles, le 22 novembre 2021.

Objet : Convention de participation financière – travaux d'aménagements des espaces verts – Résidence Les Sirènes, Rue des ALBATROS.

Monsieur le Maire, *Cher Philippe,*

Dans le cadre de l'affaire reprise en objet et pour faire suite aux échanges entre nos services, j'ai le plaisir de vous adresser ci-jointe, en deux exemplaires, la convention de participation financière dûment signée.

Si les dispositions vous agréent, je vous remercie de bien vouloir nous en retourner un exemplaire signé par vos soins.

Monsieur PECRON reste à la disposition de vos services pour toute information complémentaire.

En vous remerciant à nouveau pour ce partenariat,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Bien à toi,

Stéphane MAILLET,
Président du Directoire.

Copie : Agence de Boulogne.
JJ. Penet.



HABITAT Hauts-de-France

C'est notre nouveau nom.

Merci de le noter
dans vos carnets d'adresses



CONVENTION DE PARTICIPATION

Travaux d'aménagement des Espaces Verts Résidences Fauvettes, Hirondelles & Tourterelles Avenue François MITTERRAND et Rue des Albatros ETAPLES-SUR-MER

ENTRE LES SOUSSIGNES :

VILLE d'ETAPLES-SUR-MER

Représentée par Monsieur Philippe FAIT, Maire d'Etapes-sur-mer
Habilité à signer la présente convention par délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du
.... /.... /2021
Dénommée ci-après « LA COMMUNE »

D'une part,

Et

HABITAT Hauts-de-France

Représentée par Stéphane MAILLET, Président du Directoire,
Habilité à signer la présente convention par délibération du Directoire en date du
18/11/2021
Dénommée ci-après « LE BAILLEUR »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

HABITAT Hauts-de-France a réalisé une opération de réhabilitation énergétique des résidences Fauvettes, Hirondelles et Tourterelles, totalisant 62 logements, situées sur une emprise foncière à l'angle de l'avenue François MITTERRAND et de la rue des ALBATROS.

155

Pour mener à bien cette opération, le BAILLEUR a traversé les espaces verts engazonnés de la COMMUNE cadastrés AH 486 et AH 490.

Pour parachever cette opération de réhabilitation, la COMMUNE et le BAILLEUR se sont accordés sur la nécessité d'aménager les espaces extérieurs de ces résidences pour améliorer le cadre de vie des locataires et habitants. Ainsi, il a été convenu de faire réaliser par les services techniques de la COMMUNE :

- Des plantations d'arbres dans les espaces libres,
- Des plantations de pieds de lavande dans la plate-bande le long de la résidence sise Avenue François MITTERRAND,
- Des plantations de couvre-sols sur les talus,
- Des gabions au pied des talus le long des façades de nos résidences.

Le programme des travaux a été arrêté par la COMMUNE et le BAILLEUR lors d'une visite sur site le 21 octobre 2021 et les parties conviennent qu'il n'est pas utile d'en faire plus ample description.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La COMMUNE s'engage à réaliser les aménagements décrits précédemment au plus tard le 30 juin 2022.

La COMMUNE s'engage à associer et à solliciter l'avis du BAILLEUR sur le projet définitivement arrêté.

La COMMUNE s'engage enfin à organiser une visite de réception avec le BAILLEUR à la fin des travaux.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU BAILLEUR

Le BAILLEUR s'engage à apporter à la COMMUNE une contribution financière de 20 000 € pour le financement de ces travaux d'aménagement.

Fait en 2 exemplaires,

ETAPLES-SUR-MER, le
Le Maire
Monsieur Philippe FAIT

COQUELLES, le 22/11/2021
Le Président du Directoire
Monsieur Stéphane MAILLET





CONVENTION DE PARTICIPATION

Travaux d'aménagement des Espaces Verts Résidences Fauvettes, Hirondelles & Tourterelles Avenue François MITTERRAND et Rue des Albatros ETAPLES-SUR-MER

ENTRE LES SOUSSIGNES :

VILLE d'ETAPLES-SUR-MER

Représentée par Monsieur Philippe FAIT, Maire d'Etapes-sur-mer
Habilité à signer la présente convention par délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du
.... /.... /2021
Dénommée ci-après « LA COMMUNE »

D'une part,

Et

HABITAT Hauts-de-France

Représentée par Stéphane MAILLET, Président du Directoire,
Habilité à signer la présente convention par délibération du Directoire en date du
18/11/2021
Dénommée ci-après « LE BAILLEUR »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

HABITAT Hauts-de-France a réalisé une opération de réhabilitation énergétique des résidences Fauvettes, Hirondelles et Tourterelles, totalisant 62 logements, situées sur une emprise foncière à l'angle de l'avenue François MITTERRAND et de la rue des ALBATROS.

Pour mener à bien cette opération, le BAILLEUR a traversé les espaces verts engazonnés de la COMMUNE cadastrés AH 486 et AH 490.

Pour parachever cette opération de réhabilitation, la COMMUNE et le BAILLEUR se sont accordés sur la nécessité d'aménager les espaces extérieurs de ces résidences pour améliorer le cadre de vie des locataires et habitants. Ainsi, il a été convenu de faire réaliser par les services techniques de la COMMUNE :

- Des plantations d'arbres dans les espaces libres,
- Des plantations de pieds de lavande dans la plate-bande le long de la résidence sise Avenue François MITTERRAND,
- Des plantations de couvre-sols sur les talus,
- Des gabions au pied des talus le long des façades de nos résidences.

Le programme des travaux a été arrêté par la COMMUNE et le BAILLEUR lors d'une visite sur site le 21 octobre 2021 et les parties conviennent qu'il n'est pas utile d'en faire plus ample description.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La COMMUNE s'engage à réaliser les aménagements décrits précédemment au plus tard le 30 juin 2022.

La COMMUNE s'engage à associer et à solliciter l'avis du BAILLEUR sur le projet définitivement arrêté.

La COMMUNE s'engage enfin à organiser une visite de réception avec le BAILLEUR à la fin des travaux.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU BAILLEUR

Le BAILLEUR s'engage à apporter à la COMMUNE une contribution financière de 20 000 € pour le financement de ces travaux d'aménagement.

Fait en 2 exemplaires,

ETAPLES-SUR-MER, le
Le Maire
Monsieur Philippe FAIT

COQUELLES, le 22/11/2021
Le Président du Directoire
Monsieur Stéphane MAILLET

